

Paris, le 28 avril 2021

## **Communiqué de la section académique du SNES-FSU de Paris**

### **Quelle égalité face aux concours nationaux pour les élèves de CPGE de Paris ?**

Le 12 avril, l'ensemble des étudiants de CPGE est passé à l'enseignement à distance comme tous les élèves du secondaire. Les consignes ministérielles ont alors précisé que les interrogations orales – les « khôlles » - pouvaient se tenir à distance.

Le Rectorat de Paris a décidé de contrevenir aux consignes ministérielles qui précisent que « *Les khôlles pourront être organisées à distance sous réserve de garantir l'équité de traitement entre tous les étudiants.* ».

La section académique du SNES-FSU est intervenue pour faire valoir les droits des étudiant.e.s à une partie intégrante de leur enseignement et garantir que les enseignant.e.s et intervenant.e.s réalisant ces heures soient rémunéré.e.s. Le rectorat ne concède à présent que sur une tenue en présentiel de ces heures, outrepassant donc les directives claires de son autorité de tutelle et en contradiction avec le confinement et le couvre feu.

Monsieur le Recteur prend donc l'entière responsabilité de faire déplacer, dans un contexte épidémique encore virulent, des élèves, enseignant.e.s et « colleurs » sans aucune nécessité sinon de réaliser des économies appréciables.

La section académique condamne fermement la rupture d'égalité dans la préparation aux concours nationaux que subissent les étudiant.e.s parisiens.ne.s au regard des autres académies où les khôlles se déroulent en visioconférence. Les heures d'interrogation dues aux étudiant.e.s doivent se tenir cette semaine et rémunérées aux personnels qui les réaliseront, le plus rapidement possible.